

Commune de TREZIOUX

Membres en exercice : 11	L'an 2013, le 12 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire.	Année : 2013
Membres présents : 9		Séance : 02
Voix délibérantes : 10		Délibération : 001 à 002
	Date de convocation : 7 mars 2013	

Présents : Messieurs CHEMINAT, CHABROLLES, DUBOURGNOUX, RENARD, GOURCY, PERRIN, SUAREZ
Mesdames FAUCHER et EGEA.
Mme MESTAS (procuration à M. RENARD).

Absente : Mme VAURY

Secrétaire de séance : M. RENARD.

12032013/01

Objet : Réformes des rythmes scolaires

Vu le projet de loi prévoyant le passage à la semaine de 4 1/2 jours, à l'école primaire pour l'année 2013/2014,

Considérant le manque de concertation avec les partenaires locaux, les parents, les membres de l'Education Nationale, les associations et les délais trop justes pour une mise en œuvre optimale de l'application de la réforme des rythmes scolaires, liés aux nouvelles obligations,

Considérant que le Conseil des Maires de la communauté de Communes de Courpière est favorable au report de l'application de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité décide
(8 contre 2 pour 1 abstention) :

-de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation des heures hebdomadaires d'accueil des écoliers;

- de charger Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

12032013/02

Objet : Taxes 2013

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide des taux à appliquer en 2013, soit :

- Taxe habitation = 9.82 %
- Taxe foncière bâti = 12.83 %
- Taxe foncière non bâti = 71.04 %

Pour un produit fiscal attendu de 109 539 € .